Le PCI en Bretagne : les dates clés / Ar GSD e Breizh : an deiziadoù
L'EQhI en Brtêgn : léz datt importantt

Décembre 2008
« **Rencontres du PCI de Bretagne** », organisées par Dastum et l'IRPa, à Rennes.

Janvier 2009
Création du collectif PCI-Bretagne.

Juillet 2009
Le collectif PCI-Bretagne présente l'**Appel à la reconnaissance du PCI en Bretagne**. Cet appel vise à sensibiliser les élus locaux et territoriaux à la notion de PCI et leur demande d'inscrire et de soutenir dans leurs orientations politiques la mise en œuvre en Bretagne de la Convention pour la sauvegarde du PCI. 72 collectivités publiques ont signé l'Appel.

À partir du Printemps 2010
Inscrire un élément du patrimoine culturel immatériel sur les listes de l'UNESCO, c'est « **assurer une meilleur visibilité du patrimoine culturel immatériel, faire prendre conscience de son importance et favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle** ».

Le collectif PCI-Bretagne se lance dans la constitution de dossiers de candidatures :
- Le **fest-noz** sur la liste représentative du PCI de l'humanité.
- Les **chants et complaintes de Bretagne** sur la liste nécessitant une sauvegarde urgente.

Mai 2011
La confédération FALSAB et la fédération de gouren entament une démarche pour l'inscription des **jeux et sports traditionnels bretons** sur le registre des meilleures pratiques de sauvegarde.

05 Décembre 2012
Le Septième Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel proclame **l'inscription du fest-noz sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**.

14 & 15 Décembre 2012
Dastum et Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù organisent les 2ndes **Rencontres du patrimoine culturel immatériel en Bretagne** les 14 et 15 décembre à Brest au Quartz, scène nationale.

Janvier 2013
La coordination du collectif PCI-Bretagne est assurée par l'association Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù.

Contacts / Darempred / Pourr touchë

Né des « Rencontres du patrimoine culturel immatériel de Bretagne » organisées à Rennes en décembre 2008, le collectif PCI-Bretagne marque les assises d'un travail en réseau des acteurs culturels de Bretagne en faveur du PCI. Ce collectif s'est formé avec la volonté de rester ouvert à tous ceux qui le désirent. Au fil des réunions, de nombreuses structures et personnes viennent nourrir les réflexions menées autour des actions en faveur du PCI en Bretagne : expositions, ouvrages, animations pour enfants...

Les membres du collectif :

Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù ; **Bodadeg Ar Sonerion**, L'assemblée des sonneurs ; **Le Centre français du patrimoine culturel immatériel** (CFPCI) ; **Dastum**, association de collectage, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine oral et musical de la Bretagne historique ; La confédération **FALSAB**, confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne ; La **Fédération de gouren** ; La **FRCPM-Bretagne**, Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes ; **La Jaupitre**, association des jeux & sports gallo-bretons ; **Kendalc'h**, Confédération de cercles celtiques ; L'**Office du patrimoine culturel immatériel** (OPCI) ; Le **Pays Centre-Ouest Bretagne** (COB) ; **Phare-Ouest**, association d'animation culturelle ; Le **SIAGM**, projet de parc naturel régional du Golfe du Morbihan ; **Tamm Kreiz**, l'observatoire régional du fest-noz ; **War'l leur**, Confédération de cercles celtiques ; Et bien d'autres sur le site www.bcdiv.org.

Pour en savoir plus :
>> **Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù**
www.bcdiv.org
>> **L'UNESCO**
www.unesco.org
>> **Ministère de la culture et de la communication**
www.culturecommunication.gouv.fr

Crédits photographiques : © 2008, by M.Rahimov/Azerbaijan Ministry of Culture and Tourism avec la permission de l'UNESCO ; © 2009 by Jean-Luc Kokel avec la permission de l'UNESCO ; © UNESCO / Michel Ravassard ; © Investigacion de Carnaval - Universidad de Narino, avec la permission de l'UNESCO ; © 2005 by China National Silk Museum avec la permission de l'UNESCO ; © Michèle Guelfucci-Glinatsis, 2009 avec la permission de l'UNESCO ; © Quilles de Muël /La Jaupitre (Monterfil) / Gallésie en Fête ; © Roger Hérisset ; © Myriam Jégat, 2010 ; © Pouches /La Jaupitre (Monterfil) / Gallésie en Fête ; © Hélène Cario ; © Confédération War'l Leur ; © Maryse Gréval, © FRCPM-Bretagne, les ateliers de l'enfer ; © Herborescence.

Le patrimoine culturel immatériel en Bretagne

Ar glad sevenadurel dizanvez e Breizh
L'eritaij qhultural inmaterial en Brtêgn

L'esprit de la Convention de 2003
Spered kenemglev 2003 / L'esprit d'la convnanss de 2003

Les chants, les contes, les jeux et sports traditionnels, les usages populaires des plantes, ou encore le fest-noz, tous ces patrimoines culturels bretons font aujourd'hui l'objet d'un intérêt international porté par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI).

L'esprit de la Convention

Adoptée à l'UNESCO en 2003, la Convention pour la sauvegarde du PCI reconnaît l'existence d'un patrimoine autre que bâti, monumental ou exceptionnel. **Ce patrimoine est défini comme étant les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire reconnus et portés par une communauté, un groupe, des individus.**
Le patrimoine immatériel, dont la signification se substitue à celle de cultures traditionnelle et populaire, ou encore à celle de patrimoine oral, renvoie à une réalité autre, celle d'un patrimoine vivant qui se transmet de génération en génération, évolue et se recrée en permanence.

Face à la mondialisation et à l'uniformisation des pratiques culturelles, il est nécessaire de reconnaître et de sauvegarder ce patrimoine immatériel, véritable creuset de la diversité culturelle, qui participe à créer un sentiment d'identité et de continuité. Le reconnaître, c'est affirmer comme principe fort l'égale dignité des cultures.

Les inventaires
Ar renabloù / Lz'inventérr

Les inventaires

La Convention de l'UNESCO offre un cadre juridique international qui impose aux états signataires de « prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (Art.11) notamment en dressant un ou plusieurs inventaires de ce dernier.

Déclinaison régionale de cette exigence, l'association Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù a pour mission la réalisation d'un inventaire permanent du PCI en Bretagne. Cette mission s'inscrit dans une dynamique régionale d'inventaire portée par un ensemble d'acteurs culturels qui ont parfois commencé leurs travaux depuis de longues années. Savoir-faire liés à la vannerie et au monde maritime, expressions du patrimoine oral musical, connaissances liées à la nature, et bien d'autres éléments du PCI sont au cœur de ces inventaires.

Le patrimoine culturel immatériel, c'est :

Un patrimoine vivant → Transmis de génération en génération → Recréé en permanence → Reconnu par une communauté → Procurant un sentiment d'identité et de continuité

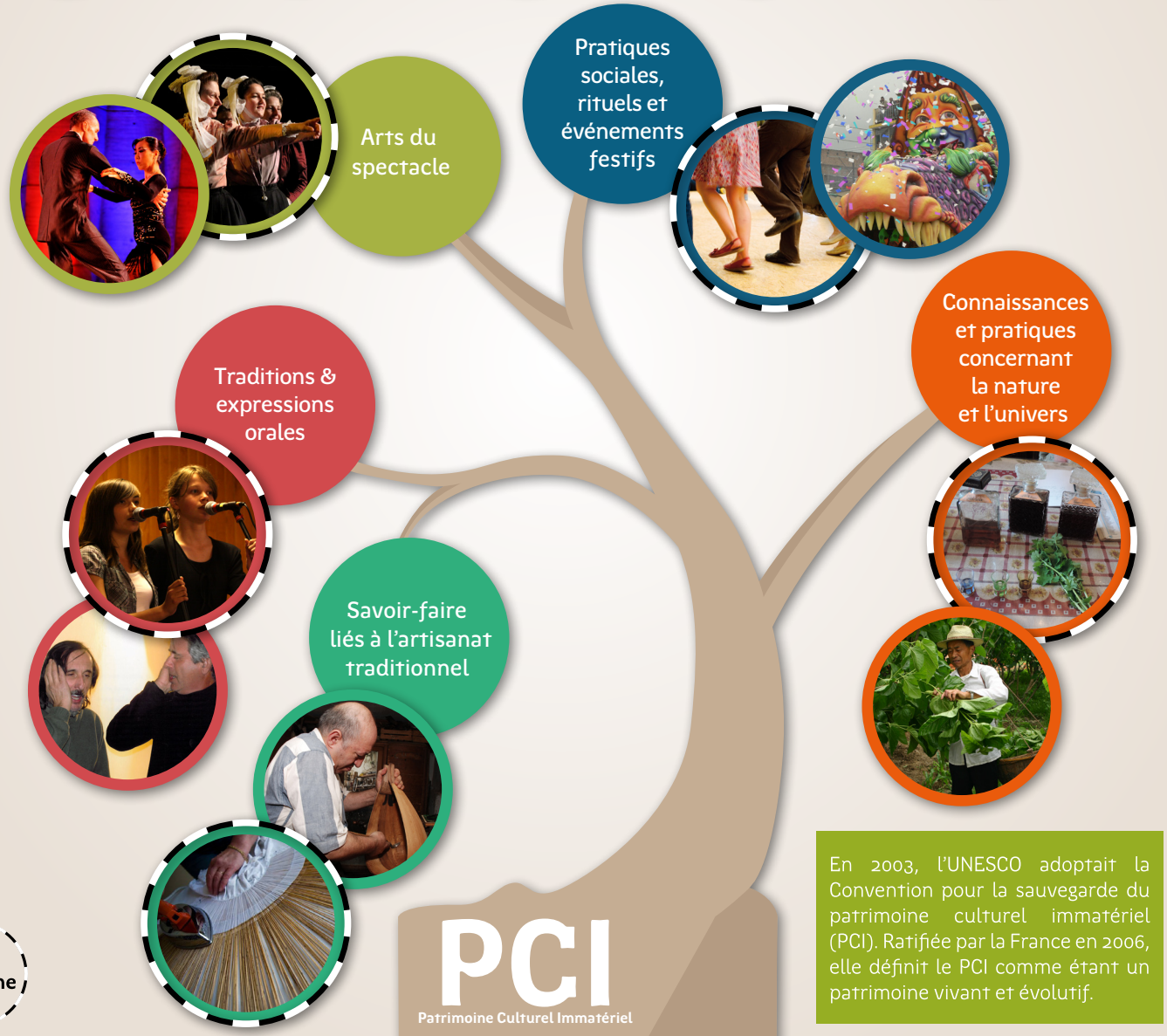

En 2003, l'UNESCO adoptait la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Ratifiée par la France en 2006, elle définit le PCI comme étant un patrimoine vivant et évolutif.